

Envoyé en préfecture le 08/07/2021 Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le 08/07/2021

ID: 022-200067981-20210629-DELBU202106\_083-DE

## Département des Côtes d'Armor GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

## DELIBERATION BUREAU SEANCE du mardi 29 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 15 juin, le Bureau d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, à la salle de réunion de la Maison des Associations à Saint-Agathon sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

## Etaient présents :

LE MEAUX Vincent; GUILLOU Claudine; LE GOFF Philippe; LE MOIGNE Yvon; CONNAN Guy; CONNAN Josette; GUILLOU Rémy; GOUAULT Jacky; LE GAOUYAT Samuel; PRIGENT Christian; PUILLANDRE Elisabeth; LE BARS Yannick; GIUNTINI Jean-Pierre; VIBERT Richard; DOYEN Virginie; ECHEVEST Yannick; JOBIC Cyril; LE GOFF Yannick; LINTANF Joseph; RANNOU Hervé; Marie-Thérèse SCOLAN

Absent excusés: CLEC'H Vincent; LOZAC'H Claude; PARISCOAT Dominique; COAIL Christian



DELBU2021-06-083

CAMPAGNE ATTRACTIVITE « TOUT VIVRE EN COTES D'ARMOR » RENOUVELLEMENT CONVENTION

Guingamp-Paimpol Agglomération est partenaire, depuis 2015, de la campagne d'attractivité «Tout vivre en Côtes d'Armor ».

Depuis son lancement, cette opération s'inscrit dans une démarche collective associant également Lannion-Trégor Communauté, Saint-Brieuc Armor Agglomération, Lamballe Terre & Mer, le Conseil Départemental des Côtes d'Armor, Côtes d'Armor Destination et 8 entreprises costarmoricaines.

Au regard de la dynamique partenariale positive autour de cette démarche et de l'intérêt de s'inscrire dans le temps pour construire l'image du territoire et renforcer son attractivité, l'agglomération souhaite renouveler ce partenariat sur 3 ans, de 2021 à 2023.

La contribution financière de ce partenariat constitue un montant de 15 000 euros TTC, réparti sur 3 ans, chaque contribution annuelle de 5 000 euros TTC devra faire l'objet d'une facturation.

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'Agglomération, à l'unanimité décident ;

- D'approuver le partenariat ;
- D'autoriser le Président à signer la Convention et tous les documents relatifs à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX